



Pension alimentaire pour mineur

Par **Mélanie2703**, le **27/01/2021 à 18:27**

Bonjour,

Mon mari verse une pension alimentaire à son ex femme pour son fils âgé de 12 ans. Connaissant le penchant de l'ex femme pour les produits illicites et autres, sommes nous en droit de demander chaque mois ce qu'elle a acheté à l'enfant avec la pension alimentaire (avec preuve) ?

En vous remerciant.

Cordialement.

Par **Louxor_91**, le **27/01/2021 à 20:30**

Bonjour,

non. Et quelles preuves pourrait elle éventuellement apporter ? Des tickets de caisse ?

Par **Mélanie2703**, le **27/01/2021 à 21:11**

Bonsoir, bien évidemment que je ne suis que la belle mère et que je ne partage pas l'autorité parentale aux yeux de la loi, quand je dis nous c'est parce que nous sommes une famille, même si je ne suis que la belle mère.

Par **Tisuisse**, le **28/01/2021 à 08:03**

Bonjour,

Ce que peut faire votre mari, s'il a des preuves de la toxicomanie de la mère de son fils, c'est une requête auprès du JAF pour demander la garde exclusive de son fils et la suppression de la pension alimentaire au profit de la maman. Par contre, il demandera une PA que cette mère devra payer. C'est la seule démarche possible mais il lui faudra des preuves réelles de cette toxicomanie.